

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-14-2

Séance du lundi 31 mai 2021

COPROPRIETES SUR MULHOUSE ET SON AGGLOMERATION : INTERVENTIONS DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 615-1 et suivants relatifs aux mesures de sauvegarde,
- VU la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite Loi BESSON, visant à la mise en œuvre du droit au logement, et notamment son article 6 alinéa 4,
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,
- VU la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023,
- VU le règlement intérieur du FSL en vigueur,
- VU l'avis favorable de la 5ème Commission (Habitat, Insertion et Lutte contre la Pauvreté) lors de sa séance du 7 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de plan de sauvegarde relative à la copropriété Eugène Delacroix à MULHOUSE, jointe à la présente délibération, laquelle prévoit la mobilisation de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du volet social du plan (mobilisation des aides du FSL) et autorise le Président à la signer,

- Approuve la convention pour la mise en œuvre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés « POPAC m2A » 2021-2023, jointe à la présente délibération, laquelle prévoit la mobilisation de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des actions du volet social du programme (mobilisation des aides du FSL) et autorise le Président à la signer.

M. Frédéric BIERRY, en sa qualité de membre du conseil d'administration de l'ANAH, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Pierre BIHL, en sa qualité de membre du conseil d'administration de Procivis Alsace, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Alain COUCHOT, en sa qualité d'adjoint au maire en charge du renouvellement urbain, logement et relations avec les bailleurs sociaux de Mulhouse, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Vincent HAGENBACH, en sa qualité de vice-président en charge de l'habitat, logement et renouvellement urbain de Mulhouse Alsace Agglomération, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Etienne WOLF, en sa qualité de président du conseil d'administration de Procivis Alsace, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité